



COMMENT RECHERCHER LES POSTES VACANTS ?

Les OI publient les avis de vacance de postes sur leur site Internet. Pour faciliter vos recherches, la DFI met à votre disposition sur le site France Diplomatie l'application **Carrières internationales en ligne (CIEL)** qui centralise les offres et permet d'effectuer des recherches à partir de différents critères (mot clé, zone géographique...). Les emplois relayés par CIEL sont des emplois « cadres ». Il existe des emplois « non cadres » ou « administratifs » et des emplois pourvus localement.

COMMENT POSTULER ?

Il convient de postuler en ligne directement sur le site des OI. Généralement la procédure de recrutement comporte une présélection sur dossiers suivie d'entretiens. Il est recommandé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel à candidature pour postuler en ligne et de tenir compte d'un décalage horaire éventuel.

QU'EST-CE QU'UN ROSTER ?

Il s'agit d'une présélection de candidats permettant de constituer une liste de réserve (*roster*) en fonction de spécialités et de niveaux d'expérience. Les OI peuvent puiser dans cette liste pour répondre à leurs besoins en recrutement ou lancer un appel à candidature ouvert aux seules personnes figurant sur cette liste.

QUELS SONT LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DESTINÉS AUX JEUNES EN OI ?

Il existe différents programmes dédiés comme le programme des Volontaires des Nations unies (VNU) ou le programme des Jeunes experts associés (JEA/JPO). Des recrutements spécifiques, tels que le programme Entry-Level Humanitarian Professional Programme (EHP) du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), peuvent également permettre l'intégration de jeunes professionnels en OI.

QUELS SONT LES PROGRAMMES JEUNES FINANCÉS PAR LA FRANCE ?

Le MAEDI finance plusieurs programmes qui sont mis œuvre par la DFI : Jeunes experts associés (JEA/JPO) auprès des Nations unies, de la Banque mondiale ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Jeunes professionnels en délégation de l'UE (JPD), les Volontaires des Nations unies (VNU). Certains postes de VNU sont financés par les pays donateurs, dont la France fait partie, d'autres sont directement financés par les bureaux de terrain.

Attention : de nombreuses organisations internationales mettent en garde contre des tentatives d'escroquerie caractérisées par de faux appels à candidatures qui visent à obtenir la communication de données personnelles et/ou le versement de sommes d'argent.

INFOS PRATIQUES

Plus de détails sur le site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

www.diplomatie.gouv.fr/dfi

Contactez la Délégation aux fonctionnaires internationaux

dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr

01 53 69 30 31

S'abonner à la lettre d'information de la DFI

dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr

Ministère des Affaires étrangères
et du Développement international



TRAVAILLER DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations internationales (OI) présentent des opportunités d'emploi pour des profils qualifiés dans des domaines variés. Il s'agit de recrutements très concurrentiels.

La France est membre de quelque 190 organisations internationales, dans lesquelles travaillent environ 18 000 Français.

La Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI) du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) accompagne les Français qui souhaitent travailler dans une OI en mettant à leur disposition divers outils ainsi que des conseils et des informations utiles.



© UN Photo / Jean-Marc Ferré

QU'EST-CE QU'UNE OI ?

Une organisation internationale (OI) est une association d'États souverains créée par un traité international, une convention multilatérale ou un accord entre ces États, pour coordonner une action sur un sujet déterminé par ses statuts dans des domaines très variés.

On distingue généralement : le système des Nations unies (ONU), les institutions européennes, les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI), les autres organisations internationales.

QU'EST-CE QU'UN FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL ?

Un fonctionnaire international est un personnel employé par une OI, doté d'un régime statutaire ou contractuel spécifique, qui peut être propre à chaque OI. Il exerce une fonction au service de l'ensemble des États membres de l'OI. À ce titre, il bénéficie de privilèges et immunités destinés à garantir son indépendance. Le statut de fonctionnaire international n'a pas de lien avec le statut de la fonction publique française.

QUELS SONT LES PROFILS RECHERCHÉS ?

Les organisations internationales recherchent des spécialistes expérimentés. La maîtrise de l'anglais est indispensable (niveau européen C1). La connaissance d'autres langues est un atout. Pour les postes d'administrateurs, un niveau master 2 (à défaut une licence, complétée par une expérience significative et pertinente) est généralement requis. Plusieurs années d'expérience professionnelle dans le secteur privé ou public en rapport avec le poste visé sont indispensables (3 ans minimum).

QUELS MÉTIERS SONT PROPOSÉS ?

Les métiers exercés dans les OI sont d'une grande diversité, en lien avec des domaines tels que l'économie, la finance, l'humanitaire, les affaires politiques, le droit, la communication, la gestion, l'administration...

COMMENT DEVIENT-ON FONCTIONNAIRE INTERNATIONAL ?

Les recrutements se font par :

- **contrat** : il s'agit du mode de recrutement le plus fréquent, les offres sont publiées sur les sites des OI. Ces emplois sont généralement des CDD de 1 à 3 ans (reconductibles);

- **concours** : les dates sont publiées sur le site de l'OI. Une fois reçu, le lauréat est amené à se positionner sur des emplois vacants au sein de l'OI. Le bénéfice du concours peut être limité dans le temps (de 1 à 3 ans).

À signaler, les agents titulaires de la fonction publique française qui seraient recrutés par une OI peuvent être placés statutairement en position de détachement.

Le rôle de la Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI)

La DFI favorise la présence française dans les OI en proposant divers services.

Elle met à disposition sur le site France Diplomatie le **moteur de recherche des emplois vacants dans les OI**, Carrières internationales en ligne (**CIEL**), qui contient également un répertoire interactif des OI.

Elle **publie** en ligne des **opportunités d'emploi** (rubrique « Actualités du recrutement ») et de nombreuses informations et conseils sur les procédures de recrutement dans les OI.

Elle **transmet** aux abonnés une **lettre d'information électronique hebdomadaire** et invite au dialogue sur **LinkedIn**.

Elle **conseille les candidats français** qui souhaitent postuler dans le système multilatéral et peut accompagner individuellement ceux qui ont passé les premières étapes de sélection.

Elle **relaye les questions des fonctionnaires internationaux français** auprès des administrations françaises en liaison avec les différentes associations de fonctionnaires internationaux français (AFIF).

La DFI est aussi le **service référent pour les missions d'observation électorale** conduites sous l'égide de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH), de l'Organisation des États Américains (OEA).

QUELLES OI RECRUTENT PAR CONCOURS ?

Les **institutions européennes** recrutent principalement par voie de concours. L'Office européen de sélection des personnels (EPSO) est en charge de leur organisation.

Les **Nations unies** ne recrutent par concours que de manière marginale :

- via le programme de jeunes professionnels, Young Professional Programme, (YPP), soumis à des quotas de nationalité (la France ayant atteint le sien, ce concours n'est pas ouvert aux Français depuis 2012) ;
- pour des postes de linguistes (non soumis à quotas).

Dans le cadre de son programme YPP, la **Banque mondiale** reçoit chaque année environ 10 000 candidatures pour recruter une trentaine de jeunes professionnels.

COMMENT SE PRÉPARER AUX CONCOURS ?

En consultant les informations mises en ligne par les OI et par la DFI : vous trouverez des conseils et des exemples de tests. Divers établissements proposent des formations adaptées.

QUEL TYPE DE CONTRAT ?

La majorité des recrutements en OI se fait sur contrats de nature variée. Ainsi, le personnel des OI est constitué d'agents permanents, de contractuels à durée déterminée ou indéterminée, de consultants.